



Membership Committee Terms of Reference

Mandate

The purpose of the Membership Committee is to assist the Board in fulfilling their oversight responsibilities relating to the membership policies of Cheer Canada.

Key Duties

In fulfilling its mandate, the Committee will perform the following tasks:

- Review the membership policies and procedures and ensure that they comply with Cheer Canada's by-laws;
- Monitor relationships with provincial cheer organizations, clubs and individual registrants;
- Promote Cheer in Canada by working cooperatively with the Regional Directors and the PSOs;
- Increase awareness and understanding of Cheer Canada;
- Maintain and review the programs and services warranted to meet the needs of Cheer Canada's existing and prospective registrants;
- Monitor reported membership levels and recommend action as required;
- Maintain and review the definition of registrant categories;
- Maintain and review the membership fees and category structure having regard to its integration with the Provincial Cheer Organizations;
- Develop membership educational programs and awareness for all registrant clubs, athletes, and other cheer industry stakeholders;
- Provide annual input as part of the Cheer Canada strategic planning process; and
- Perform such additional tasks as may be delegated to the Committee by the Board of Directors.

Authority

The committee will make decisions via vote, then propose action in the form of a recommendation to the Board. The Board may approve the recommendation, revise or send it back for further investigation.

Composition

The Committee will be composed of three (3) to six (6) members. Individuals appointed by the Board shall possess appropriate expertise or experience in the areas of the Committee's responsibility and to the extent possible, the diverse nature of Cheer Canada's membership including language, gender, geographic location and ethnicity. The Board will designate the Chair of the Committee.

Appointment

Members shall be appointed to the Committee by the Board within 30 days after each annual meeting. Committee member terms shall be one year, with a maximum of three reappointments, except when

the Board deems it appropriate to extend beyond the reappointment terms (refer to Policy on Committee Term Lengths). Should a vacancy occur on the Committee, for whatever reason, the Board may appoint a qualified person to fill that vacancy for the remainder of the vacant position's term. The Board may remove any member of the Committee.

Meetings

The Committee will meet online, by telephone or in person, as required. Meetings will be as called by the Chairperson with a minimum of four meetings per year.

Resources

The Committee will receive the necessary resources from Cheer Canada to fulfill its mandate and may, from time to time, have staff persons assigned to assist the committee with its work.

Reporting

The Chair will provide at minimum quarterly reports to the Board. The Committee will maintain minutes of its meeting and will make those minutes available to Committee members and the Board. The Chair will report to Members at the Annual Meeting, in the form of a written report.

Review

These Terms of Reference were approved by the Board on August 6, 2020. The Board will review these Terms of Reference annually in accordance with committee duration policies.



Comité de la base de données et des adhésions

Termes de référence

Mandat

Le but du comité d'adhésion est d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance relatives aux politiques d'adhésion de Cheer Canada.

Fonctions principales

Dans l'accomplissement de son mandat, le comité s'acquittera des principales tâches suivantes:

- Examiner les politiques et procédures d'adhésion et s'assurer qu'elles sont conformes aux règlements administratifs de Cheer Canada;
- Surveiller les relations avec les organisations provinciales, les clubs et les inscrits;
- Promouvoir Cheer au Canada en travaillant en collaboration avec les directeurs régionaux et les OPS;
- Accroître la notoriété et la compréhension de Cheer Canada;
- Maintenir et examiner les programmes et services garantis pour répondre aux besoins des inscrits actuels et potentiels de Cheer Canada;
- Surveiller les niveaux d'adhésion et recommander des mesures au besoin;
- Maintenir et réviser la définition des catégories d'inscrits;
- Maintenir et réviser les frais d'adhésion et la structure des catégories en tenant compte de son intégration avec les organisations provinciales de Cheer;
- Développer des programmes de formation et de sensibilisation à l'adhésion des membres pour tous les clubs inscrits, athlètes et autres intervenants de l'industrie du Cheer;
- Fournir une contribution annuelle dans le cadre du processus de planification stratégique de Cheer Canada; et
- Effectuer les tâches supplémentaires qui peuvent être déléguées au comité par le conseil d'administration.

Autorité

Le comité prendra des décisions par vote, puis proposera une action sous la forme d'une recommandation au conseil d'administration qui pourra approuver la recommandation, la réviser ou la renvoyer pour complément d'enquête.

Composition

Le comité sera composé de trois (3) à six (6) membres. Dans la mesure du possible, Cheer Canada désire diversifier la nature de ses membres en variant la langue, le sexe, l'emplacement géographique et l'origine ethnique de ces derniers. C'est aussi le conseil d'administration qui désignera le chef du comité.

Nomination

Les membres de ce comité sont nommés par le conseil d'administration dans les 30 jours suivant chaque réunion annuelle. Le mandat des membres du comité est d'un an, avec un maximum de trois renouvellements, sauf lorsque le conseil d'administration juge approprié de prolonger au-delà des mandats de renouvellement (voir la politique sur la durée des mandats des comités). S'il y a un poste vacant au sein du comité, pour quelque raison que ce soit, le conseil d'administration peut nommer une personne qualifiée pour combler ce poste pour le reste du mandat déterminé. Finalement, le conseil peut retirer tout membre d'un comité.

Réunions

Le comité se réunira en ligne, par téléphone ou en personne si nécessaire. Les réunions se tiendront lorsque demandées par le chef du comité tout en s'assurant d'avoir quatre réunions par an au minimum.

Ressources

Le comité recevra toutes les ressources nécessaires de la part de Cheer Canada afin de réaliser son mandat. De plus, des membres du personnel pourront être attribués, de temps à autre, afin d'aider le comité dans ses travaux.

Rapports

Le chef du comité devra fournir un rapport écrit au conseil d'administration à une fréquence trimestrielle. Le comité tiendra un procès-verbal de sa réunion qui sera mis à la disposition des membres du comité et au conseil d'administration. Qui plus est, le chef du comité fournira un rapport écrit aux membres lors de l'assemblée annuelle.

Révision

Ce document des termes et références a été approuvé par le conseil d'administration le 6 août 2020. Le conseil d'administration révisera ce mandat chaque année conformément à la politique sur la durée des comités.